

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 14 juin 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 14 juin 2023, a arrêté **12** projets de délibération du Congrès, adopté **40** arrêtés et examiné **96** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté quatre projets de délibération du Congrès visant à régulariser l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie aux organismes suivants :
- la commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ;
 - la commission du Pacifique (CPS) ;
 - le programme régional océanien de l'environnement (PROE) ;
 - la commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCFPC) ;
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'organisation du tourisme du Pacifique (SPTO).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget annexe de reversement fait apparaître un résultat annuel excédentaire de 513 912 413 francs qui vient augmenter le résultat global cumulé à 6 934 227 150 francs au 31 décembre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie.

Le budget annexe de répartition fait apparaître un résultat annuel excédentaire de 9 640 350 993 francs qui vient augmenter le résultat global cumulé à 17 874 329 338 francs au 31 décembre 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

Sur le budget principal propre, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire annuel de 3 247 569 118 francs qui vient s'ajouter au résultat 2021, reporté après affectation, de 1 043 532 370 francs.

Il en résulte un résultat cumulé de fonctionnement d'un montant de 4 291 101 488 francs au 31 décembre 2022.

La section d'investissement dégage un résultat annuel excédentaire de 1 808 804 197 francs, et affiche un résultat cumulé négatif de -3 179 458 896 francs au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le solde des restes à réaliser de -757 947 214 francs génère un besoin de financement de la section d'investissement de -3 937 406 110 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à la clôture d'autorisations de programme ainsi qu'à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté trois projets de délibération du Congrès constatant :

- l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie, soit un excédent de 6 934 227 150 francs, à affecter aux fonds de concours, centimes additionnels et taxes affectées ;

- l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie, soit un excédent de 17 874 329 338 francs à reporter en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2023 ;

- l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie :

Le résultat cumulé d'investissement du budget principal propre est déficitaire de 3 179 458 896 francs. En tenant compte des restes à réaliser, qui s'élèvent à 782 225 121 francs en dépenses et à 24 277 907 francs en recettes, le besoin de financement total de la section d'investissement s'élève à 3 937 406 110 francs.

Le résultat cumulé de fonctionnement du budget principal propre pour l'exercice 2022 présente un excédent 4 291 101 488 francs. Une partie de ce résultat est affecté

au besoin de financement en investissement pour 3 937 406 110 francs et le solde, soit 353 695 378 francs, est reporté en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2023.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le docteur Anthony Maloof, médecin ophtalmologiste australien, à exercer temporairement la médecine au centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026. Il intervient dans le cadre d'une mission d'expertise, afin notamment de revoir des patients qui ont été pris en charge en Australie pour des soins spécialisés en ophtalmologie.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-767/GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévu à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie.
Le docteur Patrick Dubois a suivi la formation à la délivrance de l'aptitude médicale à la conduite et a ainsi été ajouté à la liste des praticiens agréés.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le versement d'une avance aux structures bénéficiaires du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB) au titre de l'exercice 2023. Le montant versé correspond à 50 % du montant perçu sur l'exercice 2022 et est réparti comme suit :

Dotation à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) pour l'aide à l'acquisition de géniteurs bovins mâles	6 500 000 F
Dotation à la CAP-NC pour l'aide à l'acquisition de produits vétérinaires	625 000 F
Subvention à la CAP-NC pour l'animation de la Charte bovine	1 000 000 F
Dotation au crédit agricole mutuel de Nouvelle-Calédonie pour l'octroi de prêts agricoles à 3 %	13 763 680 F
Subvention à l'unité néo-calédonienne de sélection et de promotion des races animales bovines (Upra bovine)	18 000 000 F
Subvention au syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie (SENC)	1 625 000 F
Subvention à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie (IVNC)	5 250 000 F
TOTAL	46 763 680 F

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'ouverture d'entrepôts douaniers pour 12 entreprises (Tissus Mercerie Johnston, Gladius SAS, Altomarine, Axiome, Batical, Beauté océanienne, BNS SAS, DHF SOPLI SARL, Spring SNC, SIMU, PFC BES SARL et Maison Ridolfi SARL).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la partie réglementaire du nouveau code des douanes de Nouvelle-Calédonie. Certains ajustements des dispositions, ainsi que des corrections de forme ont été apportés.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert l'examen d'aptitude de représentant en douane enregistré. Les inscriptions sont ouvertes à compter du 16 juin et les épreuves se dérouleront le 16 septembre 2023.

Cet examen est organisé conformément aux prescriptions réglementaires du nouveau « code des douanes de la Nouvelle-Calédonie », entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il introduit un nouveau statut de « représentant en douane » enregistré pour les professionnels chargés de dédouaner pour le compte d'autrui (anciennement les commissionnaires en douane).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de divers projets de texte.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-961/GNC du 3 mai 2023 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de divers projets de texte.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la prise en charge des frais relatifs au déplacement de la délégation officielle de la Nouvelle-Calédonie qui participera au « septième Festival des arts et de la culture de la Mélanésie », qui se déroulera du 17 au 30 juillet 2023 à Port-Vila au Vanuatu.

La délégation calédonienne est composée de 150 festivaliers au maximum, parmi lesquels 98 artistes sélectionnés et une quarantaine d'accompagnateurs (officiels, techniciens, personnes ressources intervenant dans le cadre d'un symposium organisé par l'Université de Vanuatu, personnel médical et interprètes).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques. Trois postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie. Cinq postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie. Cinq postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours réservés et interne pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

15 postes sont ouverts pour le concours interne et trois postes pour les concours réservés. Les épreuves sont fixées à compter du 5 août pour le premier concours réservé et le concours interne et du 19 août 2023 pour le second concours réservé.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert deux concours externes pour le recrutement de trois postes dans le corps des assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. Le premier concours est ouvert à compter du 5 août et le second concours à compter du 19 août 2023.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les caractéristiques, le contenu et les modalités de contrôle des boîtes et trousse de premiers secours en entreprise. Elles doivent être facilement reconnaissables, placées à un endroit aisément accessible et leur emplacement doit être signalé.

Pour les entreprises et les chantiers, en l'absence de prescriptions particulières fixées par le médecin du travail, le contenu minimum des boîtes de premiers secours est le suivant :

Types de produits	Nombre
Antiseptique unidose	5
Sérum physiologique unidose	5
Sachet de 1 compresse pour brûlures	2
Sachet de 5 compresses non stériles (7,5 cm x 7,5 cm)	3
Pansements en rouleau à découper	1
Filet ou bande de crêpe non stérile (4 m x 10 cm)	1

Coussin hémostatique non stérile d'urgence	2
Paire de ciseaux à bouts ronds d'un type médical	1
Paires de gants en nitrile de toutes tailles (S, M, L et XL)	6
Sac pour déchets médicaux	1
Embout pour le bouche à bouche (à remplacer après chaque utilisation)	1
Couverture de survie	1
Bâton lumineux de 15cm de couleur jaune	2
Kit de récupération pour membre sectionné	1
Garrot tourniquet	1
Pince à écharde	1

Les salariés en situation de travail isolé doivent être équipés d'une trousse individuelle de premiers secours dans le contenu minimum est le suivant :

Types de produits	Nombre
Antiseptique unidose	1
Sérum physiologique unidose	1
Sachet de 5 compresses non stériles (7,5 cm x 7,5 cm)	1
Pansements adhésifs	5
Filet ou bande de crêpe non stérile (4 m x 10 cm)	1
Coussin hémostatique non stérile d'urgence	1
Paire de ciseaux à bouts ronds d'un type médical	1
Paires de gants en nitrile de toutes tailles (S, M, L et XL)	2
Sac pour déchets médicaux	1
Couverture de survie	1
Bâton lumineux de 15cm de couleur jaune	1
Sifflet d'alerte	1
Kit de récupération pour membre sectionné	1
Garrot tourniquet	1
Pince à écharde	1

Les véhicules légers de cinq places maximum et engins mis à la disposition des travailleurs pour l'accomplissement de leurs tâches doivent être dotés de boîtes de secours dont le contenu minimum est le suivant :

Types de produits	Nombre
Antiseptique unidose (boîte de 10 mono doses)	2
Sérum physiologique unidose (boite de 10 mono doses)	2
Sachet de 5 compresses non stériles (7,5 cm x 7,5 cm)	2
Sparadrap (rouleau)	1
Filet ou bande de crêpe non stérile (2 m x 10 cm)	1
Coussin hémostatique non stérile d'urgence	1
Paire de ciseaux à bouts ronds d'un type médical	1
Paires de gants en nitrile de toutes tailles (S, M, L et XL)	2 par taille
Sac pour déchets médicaux	1
Couverture de survie	1
Bâton lumineux de 15cm de couleur jaune	1
Kit de récupération pour membre sectionné	1

Garrot tourniquet	1
Pince à écharde	1

Au-delà de cinq places, la boîte de premiers secours est, par paire de places, renforcée des éléments suivants :

Types de produits	Nombre
Antiseptique unidose (boîte de 10 mono doses)	1
Sérum physiologique unidose (boite de 10 mono doses)	1
Sachet de 5 compresses non stériles (7,5 cm x 7,5 cm)	1
Sparadrap (rouleau)	1
Filet ou bande de crêpe non stérile (4 m x 10 cm)	1
Coussin hémostatique non stérile d'urgence	1
Paires de gants en nitrile de toutes tailles (S, M, L et XL)	1 par taille
Couverture de survie	1
Garrot tourniquet	1

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis cinq entreprises au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel (Yadamwa, Colleen Excursions, Esprit Réflexion Ressources Humaines, Les Bulles de Farino et Mines et Carrières).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié modifiant l'arrêté n° 2021-349/GNC du 23 février 2021 relatif à l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la prise en charge des dépenses dans le cadre de la douzième réunion du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail, qui s'est déroulée les 15 et 16 mai derniers à Nouméa.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 88 millions de francs d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique à diverses sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de projets de films documentaires, magazines, fictions et clips vidéos.

Ces aides permettent de soutenir les 29 projets retenus par le comité de gestion du fonds de concours à la production audiovisuelle et cinématographique.

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Angélique Deffontaine en qualité de directrice par intérim du lycée Dick-Ukeiwe à Dumbéa, à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 juillet 2023.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Brice Kiener en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée d'un an.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Ernest Demene en qualité de directeur adjoint de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJ EJ).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jéna Bouteille en qualité de directrice de la DPJ EJ.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Françoise Bernard en qualité de cheffe du service des moyens de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **13** demandes de titre de séjour, dont trois au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **20** autorisations de travail et **63** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.